



Votation du 27.9.2026 sur l'initiative sur la neutralité : la position du Conseil fédéral à l'épreuve La position du Conseil fédéral à l'épreuve



La Suisse jouit-elle encore d'une neutralité claire ou celle-ci est-elle déjà fortement affaiblie ? En septembre 2026, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative sur la neutralité. Cette émission explique pourquoi un tel référendum sur la neutralité est nécessaire et éprouve les arguments avancés par le Conseil fédéral. Pour ancrer clairement cette neutralité qui a fait ses preuves, votez OUI à l'initiative sur la neutralité le 27 septembre.

Le 27 septembre 2026, les électeurs suisses se prononceront sur l'initiative sur la neutralité. Mais pourquoi cette initiative est-elle nécessaire, alors que la neutralité est inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1848 et que 89 % des Suisses y sont attachés ? Le Conseil fédéral affirme que le résultat du scrutin ne remet pas en cause la neutralité de la Suisse. Mais est-ce vraiment le cas ? En fin de compte, c'est une question d'interprétation de la neutralité. L'initiative sur la neutralité a en effet été lancée parce que ses auteurs estiment que la neutralité n'est pas ancrée de manière suffisamment claire dans la Constitution fédérale et qu'elle a été de plus en plus édulcorée et affaiblie ces dernières années. C'est pourquoi l'initiative réclame une application plus stricte du principe de neutralité et souhaite inscrire dans la Constitution un nouvel article à cet effet,

- « La neutralité de la Suisse est perpétuelle et armée.
- La Suisse n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive, et une coopération avec une telle alliance n'est possible qu'en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.
- La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre États tiers et elle ne prend pas non plus de sanctions contre un État belligérant.
- Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des sanctions prises par d'autres États.
- La Suisse utilise sa neutralité pour agir en tant que médiatrice.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative sur la neutralité sans lui opposer de contre-projet. »

Cette émission analyse la position du Conseil fédéral et du Parlement et la replace dans un contexte plus large. On examine si elle résiste à un examen critique.

Conseil fédéral : « La neutralité suisse est permanente. Elle est donc déjà perpétuelle. »

Comme je l'ai dit, c'est une question de définition de la « neutralité ». Ce vote est déterminant pour définir la neutralité suisse.

Conseil fédéral : « En tant qu'État neutre de manière permanente, Pour cette raison, la Suisse n'est, aujourd'hui déjà, membre d'aucune alliance militaire ou défensive (comme l'OTAN par exemple). »

Voter « oui » à l'initiative sur la neutralité vise à garantir que cela reste ainsi à l'avenir. Enfin, certains responsables politiques évoquent régulièrement la possibilité d'une adhésion à l'OTAN ou, à tout le moins, d'un rapprochement plus étroit avec l'OTAN.

Conseil fédéral : « L'initiative compliquerait la coopération en matière de sécurité. (avec des alliances de défense telles que l'OTAN). (...) Les conséquences en matière de sécurité de la Suisse seraient lourdes : Elle serait (...) moins bien protégée en cas d'attaque. »

Est-ce vraiment le cas ? La question cruciale est de savoir si l'OTAN est réellement en mesure de garantir la sécurité et la paix – ou si, au contraire, elle les met plutôt en danger. Le documentaire de l'OTAN a examiné cette question et a abouti aux conclusions suivantes : En Europe, la menace d'une guerre n'a jamais été aussi présente depuis la Seconde Guerre mondiale. On constate depuis des décennies que l'OTAN attise la machine de guerre, que ce soit par la propagande, par des menaces telles que l'élargissement de l'OTAN vers l'Est ou par un véritable réarmement.

Kla.TV s'est penché sur certaines des principales opérations officielles de l'OTAN, telles que celle menée en Yougoslavie en 1999, en Afghanistan après le 11 septembre et en Libye en 2011. Toutes ces guerres ont un point commun : Les maux causés par la guerre ont été plus graves que l'injustice supposée qu'elle était censée éliminer afin d'assurer la paix dans le pays. Cela constitue une violation du principe du droit international humanitaire. Et ces guerres ont encore un autre point commun : Elles reposaient sur des mensonges. Dans son ouvrage intitulé « Guerres illégales : comment les pays de l'OTAN sabotent l'ONU », l'historien suisse Daniele Ganser a démontré comment des guerres illégales ont été menées, tant par le passé qu'aujourd'hui, sans cas d'alliance ni mandat explicite de l'ONU. L'OTAN ne peut donc pas être considérée comme garante du « maintien de la paix » – encore moins en Europe, et encore moins pour la petite Suisse, qui, grâce à sa neutralité, a réussi depuis 200 ans à rester à l'écart des guerres et qui est parée à toute agression grâce à sa propre armée.

Conseil fédéral : « La Suisse ne participe, aujourd'hui déjà, à aucun conflit militaire entre États tiers. »

Non, pas directement. Cette initiative vise toutefois à garantir que cela reste le cas à l'avenir et que la Suisse ne participera pas, même indirectement, à des conflits militaires. Même ceux qui participent à des sanctions, comme la Suisse dans le cadre de la guerre en Ukraine, prennent parti. Quiconque fournit des armes à des zones de guerre n'est pas non plus neutre. Aujourd'hui, il est certes interdit d'exporter du matériel de guerre suisse vers des pays impliqués dans des conflits internes ou internationaux. Cette interdiction a toutefois été ouvertement contournée, comme le montrent les statistiques officielles de l'État fédéral. Selon cette étude, 17,5 milliards de francs d'armes ont été exportés depuis la Suisse entre 1975 et 2016 – principalement vers des parties en guerre ! Par ailleurs, des débats ont régulièrement eu lieu par le passé au sujet d'un éventuel assouplissement des règles relatives à l'exportation d'armes. Le Conseil fédéral a désormais proposé de conférer au gouvernement fédéral la compétence d'exporter du matériel de guerre vers 25 États, même

si ceux-ci sont impliqués dans des conflits armés. Le transfert d'armes devrait lui aussi être en principe possible. En revanche, au printemps 2026, le référendum « Pas d'armes suisses dans les zones de guerre » a été lancé avec succès. Cette question doit désormais être soumise au vote de la population suisse.

Conseil fédéral : « La Suisse reprend déjà toutes les sanctions de l'ONU. Son statut de membre l'y oblige. »

C'est précisément cela que l'initiative sur la neutralité vise à inscrire dans la Constitution fédérale et à garantir à long terme. Désormais la Suisse ne devrait être autorisée à adopter que les sanctions de l'ONU à l'encontre des États en guerre. Cela exclurait donc les sanctions de l'UE, car elles ne sont pas décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui jouit d'une légitimité internationale.

Conseil fédéral : « Les sanctions sont un instrument important pour réagir aux violations du droit international et aux menaces qui pèsent sur l'ordre international. (...) Avec cette initiative, la Suisse pourrait ne plus être tenue de reprendre de nombreuses sanctions à l'encontre d'États belligérants, ce qui aurait des conséquences sur ses intérêts et sa réputation et pourrait, dans certains cas, provoquer des réactions négatives de la part d'autres États. »

Si la Suisse ne s'est certes pas impliquée activement dans les conflits armés jusqu'à présent, elle s'est toutefois laissée entraîner à prendre parti dans la guerre en Ukraine. Le 28 février 2022, elle a cédé aux pressions en matière de politique intérieure et étrangère et a repris à l'identique les sanctions économiques de l'UE, sans tenir compte de sa politique de neutralité menée jusqu'alors. L'ampleur et la reprise sans réserve des sanctions de l'UE étaient sans précédent. La Russie a immédiatement déclaré que la Suisse n'était plus un pays neutre et l'a rayée de la liste des États amis.

Dans son essai passionnant intitulé « Les sanctions, c'est la guerre par d'autres moyens », le journaliste d'investigation James Corbett met en lumière l'évolution de l'« arme économique » que constituent les sanctions au cours du XXe siècle. Il explique que les sanctions sont une arme de guerre qui affame et tue les populations en leur imposant un « blocus alimentaire ».

Les sanctions ne constituent donc en aucun cas des mesures pertinentes pour réagir aux violations du droit international, comme l'affirme le Conseil fédéral. Elles entraînent même souvent une prolongation des guerres et touchent généralement la population civile encore plus durement que les combats eux-mêmes. Les résultats d'une étude menée par des chercheurs de l'université de Denver et du "Centre de recherche économique et politique" de Washington ont montré que le nombre de victimes des sanctions était cinq fois plus élevé que celui des victimes de guerre.

Conseil fédéral : « La demande du comité d'initiative, selon laquelle la Suisse devrait utiliser sa neutralité pour agir en tant que médiatrice et promouvoir la paix, est déjà une réalité aujourd'hui. »

Est-ce vraiment le cas ? Bien que, selon le Conseil fédéral, la reprise des sanctions soit compatible avec la neutralité, dans la pratique, le rôle de médiateur n'a plus lieu d'être :

- La Russie a classé la Suisse parmi les « États hostiles ».

- Les relations bilatérales se sont alors détériorées. La Russie a notamment restreint ses échanges diplomatiques et politiques avec la Suisse.
- De plus, la partie russe a cessé de considérer la Suisse comme un médiateur neutre crédible.

Ce rôle a alors été endossé par des pays tels que la Turquie ou l'Arabie saoudite, qui se sont ainsi présentés comme des artisans de la paix neutres, bien qu'ils poursuivent sans concession des intérêts particuliers.

C'est ainsi qu'en affaiblissant sa neutralité, la Suisse a manqué l'occasion d'apporter une contribution importante à la paix.

Conseil fédéral : « Par rapport à la pratique actuelle, l'initiative, en limitant la marge de manœuvre de la Suisse, réduirait la capacité du pays à préserver sa sécurité, son indépendance et sa prospérité. Cette marge de manœuvre est toutefois nécessaire lorsque la situation sécuritaire se dégrade. »

Il a déjà été précisé que c'est exactement le contraire qui est vrai. En se rapprochant de grands partenaires tels que l'OTAN ou l'UE, la Suisse perd de plus en plus son indépendance et son rôle de médiateur neutre. Cela s'est clairement vérifié lors de la guerre en Ukraine. Seule une neutralité clairement définie et juridiquement contraignante, telle que la prévoit l'initiative, protège efficacement la Suisse contre toute implication dans des manœuvres bellicistes – le plus grand ennemi de la prospérité.

Conclusion :

Le professeur Wolf Linder, professeur émérite à l'université de Berne, résume la situation comme suit : « J'espère que la Suisse s'efforcera de rétablir son image d'État neutre, crédible aux yeux de toutes les parties. Car nous vivons dans un monde qui n'est pas en paix. Les actes de guerre contre d'autres pays se multiplient. Et cette fois-ci, une position neutre est importante non seulement pour la Suisse, mais probablement aussi pour le monde entier. »

Si vous souhaitez que la neutralité suisse ne soit pas davantage affaiblie, mais qu'elle soit clairement inscrite dans la Constitution, votez OUI à l'initiative sur la neutralité le 27 septembre 2026. C'est la seule façon pour la Suisse de préserver sa crédibilité en matière de médiation pour la paix et d'apporter sa contribution à la paix mondiale !

de kla. / dd.

Sources :

Creative Commons Lizenzen

<https://www.creativecommons.org/licenses/>

Département fédéral des affaires étrangères concernant l'initiative sur la neutralité

<https://www.eda.admin.ch/de/neutralitaet>

Comité « OUI à la neutralité suisse »

<https://neutralitaet-ja.ch/argumentarium/>

Documentaire sur l'OTAN : L'OTAN est-elle nécessaire pour garantir la paix en Europe ?

<https://www.kla.tv/29652>

Pas d'exportation d'armes suisses vers des zones de guerre

<https://www.kla.tv/40754>

Exportations suisses d'armements

<https://www.waffenvombodensee.com/schweizer-rustungsexporte/>

Sans armes pas de guerre :

<https://www.vorwaerts.ch/inland/ohne-waffen-keinen-krieg/>

Exportation de matériel de guerre : 1.1.-31.12.2016 ; Pays destinataires finaux

<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/47268.pdf>

The Corbett Report : Les sanctions, c'est la guerre par d'autres moyens

<https://uncutnews.ch/the-corbett-report-sanktionen-sind-krieg-mit-anderen-mitteln/>

Infosperber : Les sanctions sont plus meurtrières que les guerres

<https://www.infosperber.ch/politik/welt/sanktionen-toedlicher-als-kriege/>

Video „Le Professeur Wolf Linder est pour la neutralité intégrale de la Suisse“

www.youtube.com/watch?v=2rhx5cXIHOM

Cela pourrait aussi vous intéresser :

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ des choses peu entendues, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous !

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter : www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité :

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la presse du système, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet !

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence : [Licence Kla.TV standard](#)

Kla.TV produit toutes ses émissions bénévolement et sans but lucratif. La diffusion de nos produits par votre intermédiaire est notre seul salaire !
Pour en savoir plus : www.kla.tv/licence